Le bassin Louise entre ville et port

Léonce Naud, géographe

École d'Architecture • Université Laval

Québec, 10 septembre 2003

Le bassin Louise entre ville et port

Je me vois fort honoré d'avoir été invité par M. Émilien Vachon, directeur de l'École d'architecture, à m'adresser à vous à l'occasion de cette *charrette* architecturale ayant pour thème: « Québec : front fluvial retrouvé — Bassin Louise et Vieux-Port ».

J'étais loin de penser que les recherches que je mène depuis une quinzaine d'années pourraient s'avérer d'intérêt pour la nouvelle génération. Je me vois plutôt comme un de ces mémorialistes qui, une fois ses batailles terminées…et largement perdues, trouve néanmoins important d'en coucher par écrit le récit afin de sauver de l'oubli un effort collectif auquel il a participé, parfois aux premières loges. Cette mobilisation citoyenne a duré une dizaine d'années sous l'égide de la « Coalition pour la sauvegarde du Vieux-Port » et visait à conserver au littoral historique de Québec une valeur d'usage pour la collectivité. L'enjeu était particulièrement important pour les résidants actuels et futurs de la ville basse et des quartiers centraux, pratiquement interdits de fleuve depuis 150 ans par les intérêts maritimes et portuaires.

Au Québec, en particulier en milieu urbain, l'aménagement des rives ne découle pas d'un effet bénéfique de lois d'ordre public mais résulte plutôt d'un rapport de force entre associations citoyennes versus intérêts privés ou corporatifs. Un simple coup d'œil sur le littoral largement privatisé de la ville suffit pour comprendre qui l'a emporté. Pourquoi cela ? Contrairement à ce qui prévaut dans la plupart des pays occidentaux, le Québec ne dispose d'aucune législation quant à l'accès public aux plans d'eau. Selon le droit québécois de l'eau, la population n'a pas accès aux rives. D'après un légiste réputé, Me Henri Brun : « Les lois d'ordre public, qui sont censées régler la manière de jouir des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous, ont constamment eu pour fonction et effet, dans le cas de l'eau, d'interdire cet emploi collectif. » [1]

Ayant mis récemment le point final à deux recherches, soit un discours prononcé à Nice en l'an 2000 ainsi qu'une étude adressée à Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, gouverneure générale du Canada, je ne peux faire mieux en ce court laps de temps qui m'est imparti que de les recommander à votre lecture. Ces deux documents constituent la meilleure contribution que je peux faire aujourd'hui à vos réflexions littorales.[1]

À Québec, après trois décennies d'*activisme architectural*, le temps est venu de procéder à un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau à l'interface entre ville et fleuve.

1) *Réexamen fondamental :* rien n'est sacré…et personne non plus. La géographie d'un endroit dure plus longtemps que les gestionnaires qui en ont la charge : *les hommes passent, la géographie reste*. « Qu'est-ce qu'un homme, à côté d'une idée ? Quelqu'un de passage; enfin, pas grand-chose. L'idée sera toujours plus forte que lui. Elle peut abattre les montagnes, remplir les champs de bataille, arrêter des querelles. » [2]

---

[1] « Québec: ville, port et fleuve » :
http://www.cmquebec.qc.ca/documents/gd_memoires2/m4_3_lonce_naud_copy3.pdf
« Visions contrastées : les rivages de Montréal et de Québec, au Canada » :
http://www.cmquebec.qc.ca/documents/gd_memoires2/m4_1_lonce_naud_copy1.pdf

2) *Organisation de l'espace :* la configuration actuelle du plan d'eau et de ses abords doit être remise en question et le tout devra être réaménagé selon les besoins d'aujourd'hui et de demain des résidants de la ville, de la province et du pays, sans oublier les millions de touristes présents à Québec surtout en période estivale.

3) *Gestion de la ressource en eau :* l'eau est une ressource *publique*. Dans le cas qui nous occupe, qu'elle se trouve dans le bassin Louise ou devant la ville, l'eau est propriété de tous. Ce n'est pas un bien privé, elle n'appartient pas à l'Administration portuaire. Cette dernière est gestionnaire des quais ainsi que des opérations maritimes à l'intérieur du périmètre portuaire. Elle est fiduciaire de ces outils et de ces espaces publics au nom de la population. Le mandat légal du Port ne s'étend pas à l'immobilier non portuaire. Gérer la ressource en eau peut fort bien s'effectuer autrement. La chose deviendra toute naturelle dès que le bassin Louise sera soustrait à la juridiction de la Loi maritime du Canada. En France, les résidants des villes portuaires jouissent aussi de plages et de littoraux publics. Pour quelle raison n'en est-il pas de même à Québec?

4) *Interface entre ville et fleuve :* il ne sera pas question ici de « vieux » port. Il existe à Québec une ville, un fleuve et un port, c'est tout. Il n'existe pas d'espace littoral qui échapperait à la logique urbaine ou portuaire. En fait, il n'existe plus de surfaces dégagées ouvertes à toutes les lubies ou aventures professionnelles des uns ou des autres. L'actuelle Pointe-à-Carcy témoigne éloquemment des résultats de certains « *trips* d'architectes ». Le concept même de «vieux port» n'est qu'une invention de fonctionnaires fédéraux imaginatifs des années 70, heureux d'avoir pu se donner un nouveau patrimoine foncier fédéral qui incidemment sépare la capitale provinciale du fleuve Saint-Laurent.

Quelques fortes sentences

À force de s'intéresser à une question en particulier, on repère çà et là de fortes sentences qui nous inspirent et nous poussent à reprendre courage. Je tiens à en partager quelques-unes avec vous. La première devrait être gravée quelque part à la vue de tous: « Il ne faudrait pas que le modèle d'occupation frénétique de la ville actuelle colonise, sans discernement, l'étendue portuaire. Il ne faudrait pas que les raisons de la terre l'emportent sur celles de la mer ». Le même auteur ajoutait: « L'espace portuaire est parfois plus occupé d'événements que de choses. Le départ et l'arrivée des bateaux, le flux et reflux des marchandises…les distances se modifient sans cesse, la permanence n'est jamais affirmée, les personnes et les choses sont toujours passagères…».[4] Je ne pensais pas avoir le plaisir de faire un jour sa connaissance. Cet auteur, c'est Michel Corajoud, architecte paysagiste français qui se trouve avec nous aujourd'hui. Prêtons attention à ses sages conseils et ne devenons pas les accompagnateurs d'un « modèle d'occupation frénétique de la ville actuelle, colonisant sans discernement l'étendue portuaire ».

Une deuxième déclaration mériterait d'être reprise en lettres de fer et rivée solidement à plusieurs endroits du littoral de la ville, en particulier à la tête du bassin Louise, là où l'on prévoit verrouiller un éventuel accès public au fleuve en y érigeant un hôtel de luxe. La déclaration en question provient d'un homme d'État français : « Faisons défense à toutes personnes de bâtir sur les rivages de la mer, d'y planter aucun pieux, ni de faire aucun ouvrages..., à peine de démolition des ouvrages, de confiscation des matériaux et d'amendes arbitraires. » Il s'agit de Jean-Baptiste Colbert et le texte n'est nul autre que l'ordonnance *De la Marine* d'août 1681.

À Québec, cette ordonnance royale eut un effet remarquable, car elle maintint les rives de la ville dans le domaine public. Il fut loisible à la population de les utiliser librement jusque vers le début du 19e siècle, soit quelques dizaines d'années après la Conquête.

Vers 1800, les plaisirs de l'eau autour du Vieux-Québec

Cette polyvalence d'usages des rives de Québec telle que préservée par l'ordonnance *De la Marine* fut mise à profit par la population. En fut témoin et acteur dans son enfance le premier écrivain québécois, Philippe-Aubert de Gaspé. Dans *Les Anciens Canadiens*, de Gaspé décrit une scène typique de la vie estivale à Québec autour des années 1800 :

> « Je puis affirmer que la population mâle de la cité de Québec, à quelques exceptions près, savait nager, il y a soixante ans. Quand la marée était haute le soir durant la belle saison, les grèves étaient couvertes de baigneurs depuis le quai de la Reine, maintenant le quai Napoléon, jusqu'aux quais construits récemment sur la rivière Saint-Charles, à l'extrémité ouest du Palais. Quant à nous, enfants, nous passions une partie de la journée dans l'eau, comme des petits canards ». [5]

Spectacle extraordinaire que celui que dépeint Philippe-Aubert de Gaspé ! A-t-on idée des retombées socio-économiques que produiraient aujourd'hui de tels aménagements, compte tenu du demi-million de résidants et des millions de touristes ? Que s'est-il donc passé pour que deux siècles plus tard, personne ne songe plus au fleuve pour s'y amuser, y barboter, prendre du soleil ou pique-niquer sur ses rives ? *Réponse*: il s'est passé que depuis deux siècles, les intérêts portuaires et maritimes interdisent à la population d'accéder aux plans d'eau qui baignent la ville. On freine ainsi le développement d'activités très populaires et bénéfiques à la fois pour les résidants et les touristes.

En outre, le dix-neuvième siècle industriel est passé par là et son héritage – une solide gangue de béton, de fer et d'édifices qui interdisent à la nouvelle économie de la capitale de se développer avec son fleuve – n'a jamais été remis en question. Des bâtiments délaissés, vautrés sur des quais inutilisés, ont été recyclés à coups de millions au lieu d'être rasés, des hangars sans qualité architecturale ont été reconstruits à l'identique tandis que les gens qui s'approchent du fleuve n'ont d'autre choix que de déambuler sur des trottoirs ou de patauger dans quelques fontaines publiques lors de canicules, le tout à quelques mètres de l'un des plus grands fleuves du monde, totalement inaccessible.

Les laitues de Barcelone

À l'instar des fortifications militaires anciennes, les quais d'un port ou d'une ville sont en général des ouvrages lourds, coûteux et quasi immuables, autant dans les esprits que sur le terrain. Remettre en question l'utilité ou la présence de certains de ces ouvrages massifs reste tabou. Le romancier catalan Eduardo Mendoza raconte qu'au 19e siècle, à Barcelone, la population étouffait depuis des générations à l'intérieur de ses remparts. La lumière vint quand on s'avisa que les enfants s'étiolaient dans l'ombre de ruelles insalubres alors que des laitues s'épanouissaient au soleil à 200 mètres de là, mais à l'extérieur des murs. Les édiles réalisèrent alors qu'il était temps d'abattre les remparts de la cité, protection devenue carcan. Ce sont des laitues qui ont eu raison des murs de Barcelone, et non des boulets.

À Québec, celui qui réussira à provoquer un changement conceptuel analogue à celui qui s'est produit à Barcelone, c'est-à-dire d'ouvrir les esprits au fait que la population a le droit de profiter des plans d'eau qui baignent les quartiers centraux, inscrira son nom dans les annales de la cité.

Moi, Loulou…

Tout comme les laitues de Barcelone, Loulou est fragile mais néanmoins porteur d'un concept puissant : retrouver les usages populaires du fleuve en pleine ville.

« La tâche n'est pas tant de voir ce que personne n'a jamais vu, mais bien de penser à quelque chose à laquelle personne n'a encore pensé et que tout le monde voit. »

Arthur Schopenhauer

Des citoyens d'avant-garde et innovateurs (1992)

En 1992, le Comité des citoyens du Vieux-Québec s'opposa vivement à l'implantation d'un cinéma de type IMAX sur les rives du bassin Louise. Il proposa d'imaginer autrement les abords de ce plan d'eau urbain :

> « Dans le cas de plans d'eau urbains (bassins, étangs, rivières, canaux, etc.), l'accès à l'eau signifie la présence en plusieurs endroits de larges escaliers, de gradins, de plans inclinés, voire de pentes gazonnées qui permettent aux gens d'atteindre physiquement l'eau, d'y toucher, voire d'y entrer et d'en ressortir. L'accès à l'eau peut aussi prendre la forme d'une plage aménagée en ville, accessible à pied, suivant des techniques analogues à celles qu'on a développées à Montréal avec la plage de l'Île Notre-Dame. » [6]

Selon le comité, l'accès à l'eau ne se résume pas à un trottoir ou à un quai sur lesquels le public ne peut que déambuler ou quitter les lieux, la surface liquide située en contrebas demeurant inaccessible pour quelque usage que ce soit. Ce genre d'accès théorique ne saurait tenir lieu d'usages réels.

Économiquement rentable

La théorie économique prescrit que la rentabilité sociale et économique d'infrastructures, riveraines ou autres, est fonction de leur polyvalence et de leur aptitude à satisfaire l'éventail le plus diversifié possible des goûts et des besoins du plus grand nombre d'usagers. Il tombe sous le sens qu'un aménagement qui ne répond aux besoins que d'une seule catégorie fort étroite d'usagers à l'exclusion de toutes les autres, à la façon des marinas, ne répond pas aux critères économiques. Ces derniers prescrivent de répartir de la façon la plus efficace possible des ressources rares (ici un plan d'eau urbain) entre différents groupes concurrents d'usagers pour atteindre un maximum de rentabilité. Pourquoi, dans une ville qui reçoit annuellement des millions de touristes, le bassin Louise est-il fermé à tout autre usage que le simple stationnement de yachts ?

Des vagues…dessinées dans la chaussée !

À l'époque de Philippe-Aubert de Gaspé, nul n'aurait pensé à dessiner des vaguelettes bleues dans la chaussée comme on l'a fait à la Place de l'Unesco pour « rappeler le souvenir du fleuve à cet endroit », tandis qu'à cinquante mètres se trouve le vrai fleuve avec de vraies vagues mais inaccessible, sans parler de quais dépourvus de fonctions portuaires depuis un demi siècle mais qui interdisent tous usages populaires ou plaisirs de l'eau.

Faute de pouvoir faire de vraies vagues dans l'eau, on en incruste de fausses dans le béton : spectacle pathétique d'un peuple dépossédé de son patrimoine.

Le fond du problème

À Québec, l'interface ville-port est constamment envisagée, non en fonction des besoins de l'ensemble des gens de la ville, de la province ou du pays, mais de manière autarcique. La plupart du temps, la vision des gestionnaires ne s'étend guère au-delà des limites du domaine foncier riverain dont ils sont administrativement responsables.

Réfléchir aux quais et aux rivages de Québec en ayant à l'esprit quelques villes portuaires européennes comparables à la fois par l'histoire et le climat, contempler ces populations interdites de fleuve depuis 150 ans et confinées dans leurs quartiers, ou encore s'interroger comme le ferait un visiteur étranger sur le potentiel présentement inutilisé des plans d'eau qui baignent le Vieux-Québec ne tarde pas à susciter bien des interrogations.

Souhaitons qu'un jour une Mission officielle d'information et d'enquête, jouissant d'un large mandat et surtout d'une vision qui ne le soit pas moins, qui reposerait entre autres sur une connaissance approfondie de différents parcours et destins urbano-portuaires au Québec et ailleurs dans le monde, procède à un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau à l'interface ville et fleuve à Québec, englobant dans sa réflexion l'ensemble des rives urbaines de Québec et Lévis, villes jumelles situées de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent.

Texte révisé en décembre 2008.

---

[1] Henri BRUN, *Histoire du droit québécois de l'eau 1663-1969*, Étude réalisée pour la Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau. Gouvernement du Québec, Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau, novembre 1969, pp. 7-45. Responsable de la Politique de l'eau, le ministère de l'Environnement du Québec se montre là-dessus d'une belle franchise : «Il n'y a pas de législations en matière d'accès public aux rives. Selon le Droit québécois de l'eau, le public n'a pas accès aux rives. Le droit d'accès appartient aux riverains et il n'y a pas de loi là-dessus». Jean-Maurice Latulippe, Directeur, Direction des politiques du secteur municipal, Ministère de l'Environnement du Québec. *Correspondance personnelle avec l'auteur*, 14 mai 1999.

[2] Frank-Olivier Giesbert, *Le Figaro*, Paris, 4 mai 1998.

[4] Michel Corajoud, Architecte et paysagiste, Préface à *Portuaires*, par Hugues Fontaine. Paris, Plan Construction et Architecture / Association internationale Villes et Ports, 1993, 94 p.

[5] Philippe-Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*. Montréal, Beauchemin, 1938, p. 238.

[6] Comité des citoyens du Vieux-Québec (C.C.V.Q.), *Les bons projets aux bons endroits : un cinéma au bassin Louise ?* Québec, février 1992, 18 p.

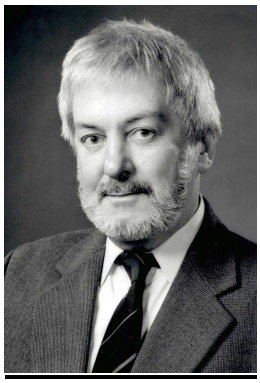

Né à Deschambault, fils de pilote, diplômé des Universités Laval (Québec), Saint-Paul (Ottawa) ainsi que de l'Université d'Ottawa (Philosophie et Géographie), l'auteur partage sa vie professionnelle entre l'aménagement du territoire, l'environnement, la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et la géopolitique. Il est l'auteur de la carte « Le Québec », inspirée de la vision de l'Amérique du géographe Samuel de Champlain au temps de la Nouvelle-France (1608-1763). La diffusion en est assurée par le Gouvernement du Québec. Il publie fréquemment textes et articles et donne occasionellement des conférences au Québec ou à l'étranger sur les relations entre villes et ports.

Conférences

Indianapolis	*The St. Lawrence, a Vital National Resource* (1983)
Toledo (Ohio)	*Some Quebec Experiences in the Redevelopment of Urban Waterfronts* (1986)
Barcelone	Québec, une ville historique et son port (1989)
Anvers	Québec : prises de décision sur le littoral (1990)
Lyon	La sensibilisation des élus riverains du Système Saint-Laurent Grands Lacs (1991)
Vancouver	*Cities and Ports : Still the Cold War ?* (1992)
Québec	Le vieux port, zone tampon du Vieux-Québec ou zone portuaire pour le tourisme fluvial ? (1992)
Québec	La façade maritime de la vieille ville : un avenir public et portuaire (1993)
Québec	Vivre et habiter une ville portuaire: exemples de Barcelone, Boston, Québec et Le Havre (1994)
Paris–Le Havre	Québec, redéveloppement urbain, centre historique et potentiel maritime (1994)
Québec	*Quebec : Urban Redevelopment, Maritime Potential and Historical City Centre* (1996)
Québec	*From European to American : The Historic Waterfront of Old Quebec* (1997)
Nice	Visions contrastées : les rivages de Montréal et de Québec, au Canada (2000)
Niagara (USA)	*Boating in Quebec: an overview* (1996)
Québec	Un parc aquatique au centre-ville : futur développement récréotouristique ? (1996)
Québec	Le bassin Louise entre ville et port (2003)
Québec	Visions contrastées : les rives de Montréal et de Québec, au Canada (2004)
Gaspé	Démocratie et rivages d'Amérique (2004)
Québec	Rivages d'Europe et d'Amérique : l'héritage romain (2005)
Montréal	Québec : la longue marche des citoyens vers le fleuve (2005)
Québec	Accessibilité publique au fleuve à Québec (2007)
Québec	Citoyen président, ramène-nous Colbert ! (2008)
Québec	Le front de mer de Québec entre Europe et Amérique (2008)

872, avenue Turnbull, # 2, Québec Canada G1R 2X3
☎ 418 – 640-0406 NAU@videotron.ca **www.gensdebaignade.org**